



**COMITE DEPARTEMENTAL
D'ESCRIME DES BOUCHES DU RHONE**
Stade Fournier
Avenue du docteur Joseph Imbert
13200 ARLES
☎ : 0668239378
@ : cd13escrime@orange.fr

CD 13

**REGLEMENT
DES ÉPREUVES
DÉPARTEMENTALES
D'ESCRIME**

SAISON 2019/2020

1 - ARMES ET CATEGORIES

- ✓ 1.1- Tableau général
- ✓ 1.2- Normes des tenues

2 - ORGANISATION DES EPREUVES

- ✓ 2.1- Informations de l'épreuve
- ✓ 2.2- Engagements
- ✓ 2.3- Arbitres
- ✓ 2.4- Récompenses
- ✓ 2.5- Matériel
 - 2.5.1- Matériel de signalisation
 - 2.5.2- Fonctionnement du prêt de matériel de signalisation
- ✓ 2.5- Informations financières

3 - GESTION DES COMPETITIONS

- ✓ 3.1- Directoire technique
- ✓ 3.2- Formule des épreuves
 - A Individuelles
 - 3.2.1- M9
 - 3.2.2- M11
 - 3.2.3- M13/M15/M17
 - B Équipes
- ✓ 3.3- Challenge départemental
- ✓ 3.4- Gestion informatique
- ✓ 3.5- Classement

4 - CALENDRIER

- ✓ 4.1- Dates des compétitions par arme
- ✓ 4.2- Dates de la compétition par Equipes
- ✓ 4.3- Dates Du Challenge Départemental

5 - ANNEXES

- ✓ 5.1- Fiche de Compte rendu de l'Epreuve
- ✓ 5.2- Fiche de demande d'indemnisation Arbitrage

• 1 - ARMES ET CATEGORIES

Les épreuves sont ouvertes aux filles et garçons dans les catégories suivantes :

- **M9** : 2011/2012
- **M11** : 2009/2010
- **M13** : 2007/2008
- **M15** : 2005/2006
- **M17** : 2003/2004

ARMES :

Pour les catégories **M9** (nés en 2011 et 2012), les rencontres se dérouleront à l'arme simple avec prédilection d'équipes de 2 tireurs mixte ou non, à l'épée les animations se feront à l'arme électrique.

Pour les catégories **M11, M13, M15, M17** les rencontres se dérouleront à l'arme électrique.

POUR LES 3 ARMES : Épreuves séparées si le nombre de filles engagées est supérieur ou égal à 6, sinon 1er tour de poule mixte, 2ème tour de poule ou tableau d'élimination directe par sexe.

RAPPEL

Pour les **M9** et les **M11**, seule la poignée droite est admise. En application du règlement Fédéral des Jeunes, il est rappelé que la poignée doit être tenue de telle façon que le pouce soit en contact avec la coquille. Dans le cas contraire l'arbitre interviendra pédagogiquement, en cas de récidive il sanctionnera le tireur d'un carton jaune.

Dès la catégorie **M13**, la poignée orthopédique est autorisée, en cas d'utilisation de la poignée droite, application du Règlement FFE sur la tenue de l'arme pour les catégories supérieures à **M11**.

Ces dispositions sont conformes aux règlements fédéraux des épreuves de jeunes, organisées par une ligue, un comité départemental, un club ou tout autre organisme affilié à la FFE et sont valables pour les catégories Poussins, Pupilles et Benjamins.

• **LICENCES 2019-2020**

- **SURCLASSEMENT** : Le sur classement n'est autorisé dans toutes les armes qu'à partir de l'année 2006 pour les licenciés(es) du certificat médical prévu par le règlement fédéral.
- **BLASONS** : Cf. classeur de la Vie Fédérale (Chapitre C) rappel : le port du blason reste pour chaque catégorie, un pré requis pour la pratique.
- **REGLEMENT** : les épreuves ayant un caractère éducatif, le respect du règlement est un élément pédagogique essentiel au travers de son application

POUR TOUTES LES CATEGORIES :

CATÉGORIES	BLASONS	ARMES	POIGNÉES	PISTES	TOUCHES			TEMPS
					Poule 1	Poule 2	Élimination	
M17	Bleu	Lame n°5 électrique	Droite ou cross	14 m	5		15	3x3 mn
M15	Bleu	Lame n°4/5 électrique	Droite ou cross	14 m	5		10	2x3 mn
M13	Bleu	Lame n°2 électrique	Droite ou cross	10m	4	4	8	2x3mn
M11	Rouge /bleu	Lame n°0/2 électrique	Droite	10 m	4	4	8	2x2 mn
M11/équipe	Rouge/bleu	Lame n°0/2 électrique	Droite	10 m	36 4 équipes/poules			9x4t/2mn
M9/équipe De 2	Jaune/sans	Lame n°0 simple Electrique pour l'épée	Droite	10mn	8 4 équipes/poules	Idem Poule 1		Relais à l'Italienne 2x2 mn

<i>NORMES FEDERALES DES TENUES OBLIGATOIRES*</i>	
M9, M11	Tenue complète 350N + Sous cuirasse 350N
M 13, M15	Tenue complète 350N + Sous cuirasse 800N
M17	Tenue complète 350N + Sous cuirasse 800N
LOISIRS	Tenue complète 350N + Sous cuirasse 800N

****Voir CIRCULAIRE FEDERALE en ANNEXE***

• **2 - ORGANISATION DES EPREUVES**

Le Comité Départemental confie les organisations des épreuves aux Clubs et c'est le Président du Club organisateur qui en est le RESPONSABLE. Il est le garant du bon déroulement de l'animation et s'engage à faire appliquer strictement le présent règlement.

Par ailleurs, et dans le souci d'aider le club organisateur, les membres du CD13 auront la possibilité d'intervenir dans l'organisation.

Pour la saison 2019/2020 toutes les animations du CD 13 sont ouvertes aux différents clubs de la PACA.

✓ **2.1- Informations de l'épreuve**

Le club organisateur devra envoyer 1 mois avant la date de la compétition sa note d'organisation par mail au coordinateur Maître Fabrice BOSSART: fabbossa@hotmail.fr

Il devra également envoyer la note d'organisation de l'épreuve 3 semaines avant la date de l'épreuve au CD13 (cd13escrime@orange.fr) pour la mise en ligne sur le site de la FFE.

C'est le club organisateur qui doit faire parvenir, **la semaine suivant la compétition**, tous les fichiers de classement au format FFF et HTML (disponible sous en garde).

- Au secrétariat du CD 13 (la Ligue)
- Au coordinateur du CD 13 : fabbossa@hotmail.fr
- Au club organisateur de l'épreuve suivante

Ce règlement devra contenir les éléments suivants :

- Date et Lieu de L'épreuve (Plan et N° de téléphone du Gymnase)
- Catégories concernées
- Rappel des Horaires : suite aux aménagements des rythmes scolaires encore pratiqués dans certains départements de la Paca il est conseillé d'envisager pour le samedi un appel à 11h30 cela permettrait de proposer des épreuves ne monopolisant pas tout l'après-midi, le dimanche le 1er appel pourrait se faire à 09h00, dans tous les cas les rencontres devraient débiter 30 mn après l'appel.
- Diverses Informations d'usage

Le fléchage du lieu de la compétition est conseillé aux abords du gymnase.

✓ **2.2 - Engagements**

Il est OBLIGATOIRE de faire les engagements en ligne, depuis le site de la FFE et par l'intermédiaire de page web correspondant à la compétition, avant le jeudi soir 23h59 précédant l'épreuve.

Si cette règle n'est pas respectée les tireurs pourront tirer en acquittant des droits majorés (cf. Règlement fédéral).

✓ **2.3 - Arbitres**

Inscription en ligne également.

A partir de **QUATRE** tireurs d'un même club engagés dans la journée et dans la même arme (arme = Fleuret, Épée, Sabre), **les clubs doivent obligatoirement fournir au début de l'épreuve UN arbitre** diplômé ou en formation. En cas de difficulté, le club pourra solliciter le Comité Départementale ou un arbitre extérieur. **Les Clubs ne respectant pas cette règle s'exposent au refus d'inscription de leurs tireurs en ligne.**

Pour le bon déroulement de la compétition il est fortement conseillé d'inscrire au moins un arbitre diplômé parmi sa liste d'arbitre. Pour **8 TIREURS** et plus, il serait souhaitable afin de soulager le club organisateur que le club concerné puisse **fournir 2 arbitres.**

La rémunération sera réglée à l'issue de l'épreuve, et le club organisateur prendra en charge la restauration de chaque arbitre, et référent.

L'organisateur, même s'il n'utilise pas les services des arbitres inscrits conformément au règlement départemental devra les rémunérer du montant de l'indemnité journalière d'arbitrage correspondant à son diplôme.

Important : Les arbitres en formation interdépartementale et interdépartementaux sont prioritaires pour arbitrer les animations départementales, il est demandé aux clubs d'éviter l'inscription d'arbitres nationaux ou internationaux.

Tenue : les arbitres en formation devront être en tenue correcte,

<p>Tout arbitre inscrit est tenu de rester à disposition de l'organisateur du début à la fin de l'épreuve. (Règlement CRA)</p>

✓ **2.4 - Récompenses**

Le Comité Départemental souhaite que chaque participant poussin et pupille reçoive une récompense. En conséquence afin d'aider chaque club organisateur le comité allouera une somme de 0,50€ par poussin et pupille participant aux épreuves départementales, ainsi que pour les podiums dans toutes les autres catégories.

✓ **2.5 - Matériel**

Un prêt du matériel CD 13 est possible. Prendre contact avec le Comité Départemental (Réf : cahier des charges matériels escrime CD 13)

Pour les épreuves à l'arme électrique l'utilisation d'au moins 13 Pistes est **OBLIGATOIRE.**

Suite à la réception de la demande de prêt de matériel le Comité Départemental fixera un créneau de perception (soit le mercredi de 17h00 à 19h00, soit le vendredi de 15h00 à 16h30). Un état du matériel devra être effectué lors de la mise en place et tout dégât constaté devra être signalé au Comité. **Il est demandé que le nettoyage et le pliage** des pistes, à l'issue de chaque rencontre soit effectué avec la plus grande rigueur, le responsable du matériel pourra effectuer une vérification lors de la réintégration.

Un chèque de caution de 500,00€ sera exigé lors de toute perception il sera rendu à la perception suivante par un autre club.

Il est impératif de prévoir le nombre de pistes suffisant afin que les tours de poule se déroulent en une seule vague.

▪ **2.5.1- Matériel de signalisation**

Nous vous rappelons que le matériel devra être vérifié avant chaque compétition. Le club organisateur est responsable du plateau d'évolution, il aura donc en charge sa matérialisation et devra le faire respecter.

▪ **2.5.2 – Fonctionnement du prêt de matériel**

• Prendre contact avec le secrétariat du CD13 escrime

@ : cd13escrime@orange.fr

Pour la perception et la réintégration. (Réf : cahier des charges matériels escrime CD 13)

2 semaines avant l'animation : La demande de prêt de matériel doit être effectuée au minimum deux semaines avant la date de perception par l'intermédiaire de la fiche de réservation.

Voir fiche de réservation et modalités de perception sur le site du CD 13.

Adresse de perception et de réintégration :

Garage n°4 « le Magellan » rue du docteur CARTOTTO à Aix en Provence aux jours et heures définies avec le responsable du matériel.

2.6 - Informations financières

- Les arbitres seront indemnisés selon le paragraphe C du chapitre 3 du « Règlementation de l'Arbitrage départemental »

A la journée :

- Arbitres internationaux 70 €
- Arbitres nationaux et formation internationale 60 €
- Arbitres régionaux et formation nationale 45 €
- Arbitres interdépartementaux et formation régionale 35 €
- Arbitres en formation interdépartementale 30 €

ATTENTION REGLEMENT PAR EQUIPE ET INDIVIDUEL

Le droit d'inscription des épreuves est fixé à **10€** pour les catégories M11 à M17 en individuel et à **30€** pour les équipes, pour les M9 à **5€** par équipier (cf. règlement fédéral sur les enfants inscrits mais non présents).
(Ce montant du droit d'inscription a été décidé par le Comité Directeur suite à l'absence d'attribution de subvention CNDS d'aide au fonctionnement arbitral.

• 3 - GESTION DES COMPETITIONS

✓ **3.1- Directoire technique**

Le Directoire Technique est composé de 3 Membres :

- 1*** 1 Maître d'Armes du Club Organisateur
- 2*** 1 Membre du CD 13
- 3*** **Le C.T.F ou son représentant (ETR)**

✓ **3.2- Formule des épreuves**

Après avoir privilégié durant une saison des organisations d'épreuves à une arme et à la demande de certains clubs le Comité Directeur a décidé de revenir sur des organisations aux **3** armes qui se dérouleront sur un week-end, les 2 armes représentant l'effectif le plus faible sur une même journée.

A Épreuves individuelles :

✓ **3.2.1 M9:**

Conformément au règlement de la FFE il convient de privilégier l'animation par équipes de 2 tireurs mixtes ou non.

Pour toutes les animations : 1 tour de poule de 4 équipes en relais à l'italienne de 8 touches+ 1 tour de poule de force

Rappel : ces rencontres sont préconisées à l'arme simple, mais peuvent être proposées par l'organisateur à l'arme électrique sous réserve d'utilisation de lames suffisamment souples pour cette catégorie.

✓ **3.2.2. M11 :**

✓ **2 formules sont préconisées**

✓ **Individuelles**

- 1ère Épreuve : 1 tour de poule de 5 ou 6 tireurs+ 1 tour de poule de force
- 2ème Épreuve : 1 tour de poule de 4 ou 5 tireurs + 1 tableau de force 8 max
- 3ème Épreuve : 1 tour de poule de 4 ou 5 tireurs + TED
- 4ème Épreuve : **Par équipes de 3 tireurs**

✓ **3.2.3. M13/M15/M17 :**

- 1 tour de poule + TED

B) Épreuves par Équipes :

M 9:

- Équipes de 2 tireurs : 2x4 touches 2mns par relais à l'italienne

M 11 :

- Équipes de 3 tireurs : 36 touches 9 relais de 2mns

M 13/M15:

- Équipes de 3 tireurs : 36 touches 9 relais de 3mns

M 17 : Équipes de 3 tireurs : 45 touches 9relais de 3mns

L'objectif est d'essayer d'arriver à un délai maximum de 3 heures entre l'heure d'appel et la fin de l'épreuve, en effaçant les trop longs moments d'attente qui polluent nos dimanches et en faisant tirer nos enfants le plus possible.

En outre dans les catégories M11 la vérification du poids et de la pige est supprimée.

✓ **3.3- Challenge départemental**

Le Challenge départemental concerne toutes les catégories de M9 à M17.

Attribution des Challenges :

- **Challenge de Masse** par arme pour le club ayant présenté le plus grand nombre de tireurs sur l'ensemble des épreuves départementales.
- **Challenge de la performance** sur les catégories **M11, M13, M15, M17**, hommes et dames sur le classement du premier, deuxième et des troisièmes.

Barèmes :

1^{er} 10 points

2^{ème} 6 points

3^{ème} 3 points

Le trophée des deux Challenges est attribué à l'année et remis en jeux l'année suivante. Il est définitif à l'issu de la troisième attribution.

✓ **3.4- Gestion informatique**

L'épreuve devra être gérée par informatique. A ce titre, le CD 13 a acheté un ordinateur portable spécialement pour les compétitions. Celui-ci sera perçu auprès du représentant du CD13 escrime lors de la perception du matériel escrime. Les résultats de chaque tour resteront sur le disque dur ce qui permettra à l'organisateur suivant d'avoir déjà les classements de l'édition précédente et facilitera en fin de saison les calculs pour l'attribution des différents challenges prévus à l'article 3.3

Dès la fin de chaque épreuve, le fichier entier des compétitions sera envoyé par INTERNET à la secrétaire du CD 13.

L'indemnisation financière du CD13 (document en annexe) ne sera pas versée tant que les résultats des compétitions ne seront pas transmis à : cd13escrime@orange.fr

✓ **3.5- Classements**

Les résultats individuels sont consignés dans des fichiers de classements qui permettent d'établir des premiers tours équilibrés pour chaque nouvelle épreuve.

Le classement des premières épreuves est établi en prenant pour base le classement final de la saison précédente.

Les résultats de chaque épreuve, doivent être envoyés au secrétariat du CD 13 qui en transmettra une copie à tous les clubs.

Pour les classements il sera pris en compte les 2 meilleurs résultats, en cas d'égalité les tireurs seront départagés sur la dernière épreuve, le barème sera le suivant
1er=1 point, 2ème = 2points, etc.....

. 4 CALENDRIER

Pour toutes les compétitions, voir en référence le point 3.2 formule des épreuves.

<u>DATES</u>	<u>CATEGORIES</u> <u>EPEE/FLEURET/SABRE</u>	<u>FORMULES</u>
09/10/11/2019 Marseille E/F/S	Animation M9 Compétition M11, M13, M15, M17	M9 équipe de 2 tireurs relais à l'italienne M11, M13, M15, M17 Compétitions individuelles
15/16/12/2019 Cabriès E/F/S	Animation M9 Compétition M11, M13, M15, M17	M9 équipe de 2 tireurs relais à l'italienne M11, M13, M15, M17 Compétitions individuelles
01/02/03/2020 E/F/S A POURVOIR	Animation M9 Compétition M11, M13, M15, M17	M11 1 tour de poule+ 1 tour de Force M13, M15, M17, 1 tour de poule + Élimination directe
16/17/05/2020 E/F/S A POURVOIR	Animation M9 Compétition par équipes M11, M13, M15, M17	M9, M11, M13, M15, M17, 1 Tour de Poule 4/5 équipes + 1 Tableau Élimination Directe



**COMITE DEPARTEMENTAL
D'ESCRIME DES BOUCHES DU RHONE**

Boîte Postale n° 2
13822 - CABRIES CEDEX

☎ : 04.42.69.08.18

@ : cd13escrime@orange.fr

Compte-rendu d'épreuve

Saison 2019-2020

NOM DE L'EPREUVE

DATE

LIEU

CLUB ORGANISATEUR

HORAIRES : DEBUT :

FIN :

CATEGORIES ET NOMBRE DE PARTICIPANTS

	M9	M11		M13		M15		M17	
	Eq	Ind	Eq	Ind	Eq	Ind	Eq	Ind	Eq
H									
F									

PROBLEMES RENCONTRES :

Fait à :

Le Président du club de :



**COMITE DEPARTEMENTAL
D'ESCRIME DES BOUCHES DU RHONE**

Boite Postale n° 2

13822 - CABRIES CEDEX

 : 04.42.69.08.18

@ : cd13escrime@orange.fr

5.2

INDEMNISATION CD 13 ARBITRAGE

NOM DE L'EPREUVE

DATE

LIEU

CLUB ORGANISATEUR

D'ARBITRES ENGAGES :

Nb Formation départementale :

Nb Départementaux et Formation Régionale :

Nb Régionaux et formation Nationale :

Nb Nationaux et formation internationale

NB Internationaux

A LA CHARGE DU CD13 (COUT ARBITRES ENGAGES X 50%) =

Fait à :

Le Président du club de :